

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
Responsable Service Transport  
Sébastien DUC**

Tél. : 03 44 64 74 78

[s.duc@agglocreilloise.fr](mailto:s.duc@agglocreilloise.fr)

N/réf.: DE/SD/AA/2021/ 471

Creil, le 02 NOV. 2021

Monsieur le Président  
Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des  
Vallées Bréthoise  
24, rue de la Villageoise  
60100 CREIL

Objet : Projet de plan de Mobilité

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 3 août 2021, l'ACSO est invitée à émettre un avis concernant le projet de plan de mobilité arrêté lors du Conseil Syndical du 29 juin dernier.

Je souhaite en premier lieu vous féliciter pour avoir initié et piloté cette démarche innovante, dans le sens où vous avez su fédérer 6 intercommunalités autour d'un même projet et sur une même thématique, majeure pour notre territoire, celle de la mobilité.

J'ai l'honneur de vous notifier un avis favorable concernant ce projet auquel a contribué le service Mobilités de l'ACSO.

Le plan d'actions proposé est ambitieux et traite largement des sujets et des projets qui sont au cœur de nos préoccupations. Je me permets néanmoins de formuler un certain nombre de remarques et compléments ci-après.

En premier lieu, il me semble nécessaire de rappeler le rôle important de la Région, autorité organisatrice du transport ferroviaire, dont le degré d'implication sera crucial, en particulier pour ce qui concerne les actions 3, 9, 25, 26 et 27. En ce qui concerne l'action n°1 (création d'une instance de suivi du plan de mobilités), il me semblerait cohérent que le suivi du plan puisse se faire au niveau du SMBCVB, qui dispose d'une vision élargie de la thématique Mobilités, en lien bien entendu avec chaque EPCI concerné.

Sur le plan du formalisme, je souhaiterais que l'ensemble des fiches puissent être hiérarchisées selon leur caractère (prioritaire ou non). Il me paraîtrait également intéressant que la contribution de chacune des fiches à l'évolution de la part modale à l'horizon 2030 puisse être clairement affichée. Le pilote de chaque action se doit également d'être clairement identifié.

Chaque fiche devrait mentionner l'état de l'action au point 0, ce qui permettra de mesurer explicitement son évolution tout au long de sa réalisation. Par ailleurs, la question de la qualité de l'air, même si elle est traitée dans l'annexe environnementale, doit être davantage mise en avant dans les fiches-actions.

Enfin, la question de la mobilité des personnes vulnérables est fondamentale ; ce sujet est traité dans la fiche-action n°23, qui se doit de mentionner l'ensemble des quartiers politique de la ville (QPV) : Les Hauts de Creil, les Martinets (Montataire), les Rochers - l'Obier / Granges-Coteaux (Nogent), Bellevue/Belle-Visée (Villers St Paul)

.../..

**La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise**

24, rue de la Villageoise - CS 40081 - 60106 CREIL Cedex

Tél. : 03 44 64 74 74 - [contact@creilsudoise.fr](mailto:contact@creilsudoise.fr) - [www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

J'ai également noté un certain nombre de points mineurs qui doivent être modifiés dans les fiches :

- Fiche-action n°25 : préciser que le financement du réaménagement du pôle d'échanges de la gare de Creil (100M€) comporte également le projet de la passerelle ;
- Les fiche-actions faisant référence au PEM doivent mentionner le CPER dans la partie financements ;
- La méthodologie de définition des aires de covoiturages (fiche-action n°5) doit être précisée ;
- Le schéma présenté en page 296 est issu du programme des espaces publics CITADIA et non du plan guide ANMA ;
- Un certain nombre de fiche-actions font mention d'un objectif de baisse de la part modale de la voiture à hauteur de 40% en 2030 ; or, le pourcentage précisé en synthèse (particulièrement ambitieux) est de 36%.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

